

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISION INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 4 mars 2022

CIRCULAIRE ICCAT # 1361 / 2022

OBJET : RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES NORMES DU TRAVAIL - CHANGEMENT D'HORAIRE

Suite à la circulaire n°0441/2022 du 25 janvier 2022, je souhaiterais vous informer d'un changement dans les horaires de réunion du premier jour.

Cette réunion se tiendra en ligne à l'aide de la plateforme Zoom entre **10h00 et 16h00, heure de Madrid, le 14 mars**, avec une pause d'une heure vers 12h30. Les horaires de la réunion du 15 mars resteront inchangés par rapport au calendrier initial (11h00 à 17h00, heure de Madrid, avec une pause d'une heure à 13h30).

Les chefs de délégation sont priés d'informer le Secrétariat de la composition de leur délégation au plus tard le **7 mars 2022**. Les participants doivent également s'inscrire à la réunion en utilisant le formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page des réunions actuelles](#) du site web de l'ICCAT d'ici le **7 mars 2022**.

L'ordre du jour provisoire de cette réunion est disponible sur ownCloud à l'adresse suivante :
<https://meetings.iccat.int/index.php/s/6gUJdjvo04mQNUJ>.

Les CPC qui souhaitent soumettre des documents pour discussion lors de la réunion sont priés de le faire le plus tôt possible.

Veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION :

- Mandataires de la Commission :

Président de la Commission :

Première vice-Présidente :

Deuxième vice-Président :

Présidents des Sous-commissions 1 à 4

Président du SCRS :

E. Penas Lado

Z. Driouich

R. Chong

G. Melvin

Président du COC :

Président du PWG :

Présidente du STACFAD :

Vice-Président du SCRS :

D. Campbell

N. Ansell

D. Warner-Kramer

H. Arrizabalaga

- Chefs de délégation

- Parties Entités ou Entités de pêche coopérantes



Madrid, le 25 janvier 2022

CIRCULAIRE ICCAT # 0441 / 2022

OBJET : RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* SUR LES NORMES DU TRAVAIL

Suite à la Circulaire #9260 du 20 décembre 2021, et conformément au paragraphe 3 de la *Résolution de l'ICCAT établissant un processus pour aborder les normes du travail dans les pêcheries de l'ICCAT [Rés. 21-23]*, une *réunion du Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail* a été convoquée pour les 14 et 15 mars 2022. Cette réunion se tiendra en ligne à l'aide de la plateforme Zoom entre 11h00 et 17h00, heure de Madrid, avec une pause d'une heure vers 13h30.

Afin d'organiser la réunion en ligne, les chefs de délégation sont priés d'informer le Secrétariat de la composition de leur délégation au plus tard le **7 mars 2022**. Les participants doivent également s'inscrire à la réunion en utilisant le formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page des réunions actuelles](#) du site web de l'ICCAT d'ici le **7 mars 2022**.

L'ordre du jour provisoire a été élaboré en consultation avec le Président du PWG qui présidera l'ouverture de la réunion jusqu'à ce que le Groupe de travail élise son propre président. L'ordre du jour et les autres documents de réunion seront publiés dans le dossier de documents OwnCloud au fur et à mesure qu'ils seront disponibles. Tous les documents seront publiés sur le site ownCloud à l'adresse suivante : <https://meetings.iccat.int/index.php/s/6gUJdJvo04mQNUJ>. Les CPC qui souhaitent soumettre des documents pour discussion lors de la réunion sont priés de le faire le plus tôt possible.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif de l'ICCAT

Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION :

Mandataires de la Commission :

Président de la Commission : E. Penas Lado
Première vice-Présidente : Z. Driouich
Deuxième vice-Président : R. Chong
Présidents des Sous-commissions 1 à 4
Président du SCRS : G. Melvin

Président du COC : D. Campbell
Président du PWG : N. Ansell
Présidente du STACFAD : D. Warner-Kramer
Vice-Président du SCRS : H. Arrizabalaga

- Chefs de délégation

- Parties Entités ou Entités de pêche coopérantes

Pièce jointe : Ordre du jour provisoire pour le GT *ad hoc* sur les normes du travail.



GRUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES NORMES DU TRAVAIL

(En ligne - 14-15 mars 2022)

ORDRE DU JOUR PROVISoire

1. Ouverture de la réunion et organisation des sessions
2. Élection du Président
3. Désignation du rapporteur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Examen des informations disponibles, identification des lacunes et des informations requises
6. Coopération avec d'autres organisations internationales pertinentes
7. Planification du travail du Groupe et attribution de tâches intersessions, le cas échéant
8. Autres questions
9. Adoption du rapport et clôture